

# L'adaptation de la France au changement climatique mondial

## Déclaration du groupe de la coopération

Un réchauffement moyen de 2°C d'ici à la fin du siècle, une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, des risques accrus d'inondations et de sécheresse, etc. Les prévisions mondiales du dernier rapport du GIEC soulignent que tous les secteurs économiques seront affectés par le changement climatique, et, dans la plupart des cas, de façon négative. Le périmètre de la saisine n'inclut pas tous les secteurs économiques et, notamment, parmi les plus concernés, le logement, l'urbanisme et les transports. Mais ce travail souligne bien que le facteur climatique devra être intégré tant dans les politiques publiques que dans les stratégies d'entreprises. Pour anticiper les conséquences les plus graves du changement climatique, les sociétés doivent, en effet, mettre en place des politiques d'adaptation.

Pour cela, différents facteurs doivent être pris en compte :

Le facteur incertitude tout d'abord. Celui-ci demeure important, car si les changements sont certains, leurs contours et leur ampleur demeurent imprécis. C'est pourquoi, comme le souligne l'avis, il convient de développer les actions d'observation, notamment dans les territoires. Un effort accru de recherche est également indispensable. Il s'agit de mieux connaître et appréhender les phénomènes climatiques. Il faut également développer la recherche et l'innovation pour mettre en place des stratégies d'adaptation adaptées. On peut citer l'importance de la recherche agronomique pour le secteur agricole et la forêt, qui seront particulièrement concernés.

Le facteur temps ensuite. Il s'agit de se projeter tant pour les acteurs économiques que pour les acteurs politiques, au-delà de la conjoncture difficile, dans une échelle à moyen-long terme. La question des risques futurs doit faire l'objet d'une concertation entre État, élus, experts, syndicats, associations et entreprises, dont celles du secteur assurantiel.

La question de la mesure est également importante. Il s'agit notamment du rapport coût/bénéfice des mesures d'adaptation. Il faut, en effet, sortir des discours catastrophiques : pour la forêt, le changement climatique pourrait conduire à des dépérissements de certaines essences et pas nécessairement « *des dépérissements massifs* » comme inscrit dans l'avis. Il faut aborder ces évolutions sous l'angle tant des contraintes que des opportunités. À cet égard, il convient de souligner que l'Europe, et plus particulièrement la France, qui bénéficient d'un climat tempéré, seront impactées moins durement que d'autres régions du monde qui vont subir de plein fouet les conséquences du dérèglement climatique. L'impact sur les territoires d'Outre-mer français exige une attention toute particulière.

Enfin, il est indispensable de convaincre les acteurs. Concernant le secteur agricole, l'avis souligne bien l'importance de la question de la mobilisation des acteurs, qu'il faut convaincre plus que contraindre. Les réseaux professionnels agricoles, dont les coopératives agricoles, se sont engagés dans cette voie. La diffusion de leurs actions participera d'un meilleur accompagnement des acteurs, de leur formation et de leur mobilisation. La nécessité de regrouper les acteurs pour des actions collectives plus efficaces est indispensable, c'est le rôle par exemple de la coopération forestière.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.